



Bien Sûr.

V. ref.: \_\_\_\_\_ N. Ref.: \_\_\_\_\_ Rapport N°: 4651160104101

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Bureau Technique Verbrughen asbl www.btvcontrol.be

- BTV Antwerpen
BTV Brabant-Wallon
BTV Bruxelles
BTV Hainaut
BTV Liège
BTV Limburg
BTV Namur / Luxembourg
BTV Oost-Vlaanderen
BTV Vlaams-Brabant
BTV West-Vlaanderen

ADRESSE DE L'INSTALLATION: RUE DE LA CHAPELLE n° 15 4280 MERDOP.



Adresse: RUE DE LA SACHENE 51 5021. BOMME.

INSTALLATEUR: iDBT

Adresse: iDBT

TVA ou CI: BE 0692.455.878.

EAN:
Ref.: Compteur n°: 11262229
Index: 5:039594,2 N:02474,6

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle: 04/10/2016 Type de contrôle: examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant. (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.4.12.2012) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvellè - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation; Type locaux: HABITATION.

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension 2x230 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 10 mm² Inter.gén.: type 40A 93A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: FT

Nombre de tableaux: 4; Nombre de circuits term.: 22; RA: 8,9 Ohm; RI tot > 10 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION:

voir SCHEMAS.

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le:
le responsable du distributeur
nom:
signature:

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 04/10/2016 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: VOIR VERSO.

L'agent visiteur, (A) TIO GIOVANNI G 465



pour Le Directeur,

